



Usure normale ou dégradation?

Par Vincent56

Bonjour,

Nous sommes 4 colocataires dans une maison. Lors de sa dernière visite, notre propriétaire a remarqué quelques rayures sur la peinture en bas de la porte d'entrée, côté extérieur.

Selon moi c'est de l'usure normale, mais la propriétaire persiste à dire que c'est une dégradation, que c'est à cause du fait qu'on entre avec des vélos, et qu'on doit faire remplacer la porte à nos frais... Ce qui est de mon avis complètement disproportionné pour quelques rayures qu'on aurait même pas remarqué sans y prêter attention.

Sur quelle législation peut on s'appuyer pour résoudre ce litige ?

Merci d'avance.
Vincent

Par yapasdequoi

Bonjour,

Des rayures ne sont pas dues à l'usure du temps mais à des frottements par un objet.
Je ne vois pas comment vous pourriez échapper à cette responsabilité.
Toutefois précisez si vous avez des baux individuels ou un seul bail commun ?

Par janus2

Je ne vois pas comment vous pourriez échapper à cette responsabilité.

qu'on doit faire remplacer la porte à nos frais.

Bonjour,
De là à remplacer une porte pour quelques rayures ? C'est une porte en quel matériaux ?

Par Vincent56

Merci pour vos réponses.

Nous avons des baux individuels.

Et il s'agit d'une porte plutôt moderne en aluminium.

Vincent

Par yapasdequoi

Ayant des baux individuels, la porte est une "partie commune".
Le bailleur ne peut donc rien vous imputer.
cf article 4 de la loi n°89-462.

"e) Qui prévoit la responsabilité collective des locataires en cas de dégradation d'un élément commun de la chose louée ;"

Par Vincent56

Merci beaucoup pour votre réponse.

Bonne journée.
Vincent